EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2013 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille treize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Christine DULAC-ROUGERIE, Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Odile SAUGUES à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Havva ISIK, Eric SEVRE**
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Mesdames Françoise NOUHEN, Cécile AUDET et Carole COURTIAL arrivent avant le vote de la question n° 1.
Mesdames Nicole BARBIN et Marie SAVRE quittent la séance après le vote de la question n° 3.
Monsieur Louis VIRGOULAY quitte la séance après le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Monique BONNET.
Interruption de la séance de 21 h 25 à 21 h 40 pendant le débat sur la question n° 4.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n° 5 et donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n° 6 et donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 8.

Rapport N° 21

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE - SOUTIEN AUX PROJETS ASSOCIATIFS

Sandrine BERGEROT-RAYNAL et Philippe BOHELAY ne prennent pas part au vote.

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville met en place chaque année une enveloppe de 635 000 € afin de contribuer à la mise en œuvre de projets associatifs sur les quartiers concernés.

Disponible sur le site internet de la Ville, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, signé avec Clermont Communauté et l'Etat, précise les six domaines d'intervention des activités associatives retenues : « l'habitat et le cadre de vie », « développement économique, emploi et insertion », « santé », « éducation et réussite éducative », « prévention de la délinquance », « citoyenneté, culture et participation des habitants » ; les objectifs auxquels doivent répondre ces activités, et donc les critères d'attribution des subventions, sont précisés en fonction de chaque domaine dans ce document.

La participation des habitants dans l'élaboration de ces activités est un autre critère déterminant au regard de la finalité de la « Politique de la Ville » d'améliorer la qualité de vie et renforcer la cohésion sociale sur les quartiers.

Soixante trois projets ont déjà bénéficié d'un soutien financier de la commune, pour un montant de 586 200 €.

Trois projets ont ainsi été examinés. Il est proposé l'attribution de subventions présentées dans le tableau annexé pour un montant global de 48 800 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013.

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser en temps utile le versement de ces subventions aux associations concernées ;

- d'autoriser la signature éventuelle de conventions de partenariat avec les associations, conformément à la législation en vigueur.

Maître d'ouvrage	Intitulé des projets	Coût de l'action €	Subvention Etat accordée pour 2012	Subvention CUCS Ville accordée pour 2012	Subvention CUCS Ville demandée pour 2013	Subvention CUCS Ville proposée pour 2013
AMTA - Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne	**Mieux connaître pour mieux construire et mieux vivre ensemble** L'AMTA, Agence des Musiques et Territoires d'Auvergne, s'est fixée pour mission de comprendre et de faire connaître les gens, les musiques et les territoires d'Auvergne. Dans ce cadre, elle propose de réaliser un travail documentaire sur l'histoire des quartiers Nord de Clermont-Fd à travers l'histoire de 6 familles d'origines différentes sur 3 ou 4 générations. En parallèle, ce travail sera complété auprès de groupes de musiciens locaux issus de ces cultures. une diffusion large de ce documentaire sera assurée par des projections suivies de temps d'échanges et de moments de musique avec les groupes concernés. **Quartiers concernés :** Quartiers Nord	39 395,00	/	/	27 700,00	27 700,00
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (ADSEA/SDAP ST-JACQUES)	**Actions jeunes : actions éducatives, d'animation et d'insertion** Porté par une équipe pluridisciplinaire (éducateurs spécialisés et un animateur de la Ville) le projet a pour objectif de prévenir les difficultés adolescentes, les conduites à risque et leurs conséquences individuelles et collectives, d'accompagner les jeunes vers une démarche d'insertion sociale, professionnelle, culturelle, de faciliter l'insertion des jeunes dans la vie sociale, professionnelle via les structures, dispositifs et équipements adaptés à leur âge et de soutenir les parents dans leur rôle et leur fonction. **Quartier** : Saint-Jacques **Public concerné:** 300 jeunes et enfants (et leurs parents)	56 000,00	DRE 27 000,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00
OLYMPIQUE DE CLERMONT	**Ecole de foot des quartiers Nord de Clermont-Fd** L'Olympique de Clermont est le club qui accompagne l'école de foot des quartiers Nord de Clermont-Fd. A ce titre, il permet à l'école de participer aux différents championnats. Le club fait face actuellement à une augmentation importante de ses adhésions qui devrait se poursuivre avec le réaménagement en cours du site de l'Oasis avec l'installation d'un gazon synthétique et de nouveaux vestiaires au coeur du quartier. Le club a donc un besoin de fonctionnement pour renforcer l'encadrement de ses différentes activités. **Quartiers concernés** : Quartiers Nord **Public :** Jeunes des quartiers Nord	17 300,00	/	/	3 600,00	3 600,00
TOTAL		112 695,00	27 000,00	17 500,00	48 800,00	48 800,00

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 9 janvier 2014

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Simon POURRET